



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dégel des subventions régionales à la méthanisation en Normandie : un regrettable retour en arrière

La Région Normandie a annoncé le dégel des subventions régionales à la méthanisation. D'après divers médias, cette décision devrait être soumise au vote du Conseil Régional ce lundi 15 avril et elle ferait suite à **un engagement de la Préfecture de la Région à inspecter 25 installations par an**, alors que la Normandie en compte 200.

Or, **les contrôles annoncés sont très insuffisants** pour les installations déjà existantes et encore plus si on tient compte des projets à venir : à ce rythme-là, chaque méthaniseur sera contrôlé une fois tous les 8 ans, alors que la réglementation établit un contrôle tous les 5 ans nivelé sur 3 années consécutives.

Autrement dit, pour être conforme à la réglementation, si aucun nouveau méthaniseur ne voit le jour cette année, **il faudrait contrôler correctement au moins 40 installations par an.**

A ce chiffre il faut ajouter les contrôles supplémentaires pour les nouvelles installations, lors de la mise en service et dans les 6 mois suivants. Or, le site Metha Normandie annonce [100 installations à venir](#) !

Pour rappel, la décision de **la Région de geler les subventions en novembre dernier était un geste fort adressé à l'Etat** exigeant que ses services remplissent leurs obligations en matière de contrôle des usines de méthanisation.

C'est pourquoi **ce « dégel » annoncé est un très mauvais signe** : la promesse de la Préfecture de la Région étant très en dessous des obligations réglementaires, la Région Normandie vient cautionner le fait que **l'Etat ne remplit pas le rôle essentiel de contrôleur** qui est le sien.

Par ailleurs, la Région annonce des contrôles sur site, sans expliquer comment les inspecteurs pourront vérifier le non-dépassement du plafond de 15 % de cultures dites « principales ». Or des stratégies de contournement sont déjà bien connues (cf. le document joint avec une synthèse sur ce point).

Tant que les contrôles reposeront sur les déclarations des exploitants, il est légitime de s'interroger sur leur efficacité : qui peut réellement contrôler des dizaines de milliers de tonnes annuelles d'intrants ? C'est tout bonnement impossible physiquement, sauf à installer des systèmes automatiques de reconnaissance et de pesée, comme le CSNM l'a proposé à la Cour des Comptes.

En plus, cette focalisation sur le plafond de 15 % de cultures dites « principales » occulte le fait que **même si cette limite était respectée, la méthanisation serait toujours en concurrence avec l'élevage** : un éleveur achetant sa nourriture animale peut cultiver des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVES) pour nourrir son méthaniseur, toute l'année, sans plafond ! Également, la réglementation n'établit aucune limite pour l'utilisation de pulpe de betteraves ou d'herbes des prairies en méthanisation.

Enfin, la Région souhaite imposer le remboursement des subventions uniquement aux exploitants ayant dépassé le plafond de 15 % de cultures dites « principales ». Or, si l'objectif est de contrer les dérives de la méthanisation, pourquoi ne pas imposer le remboursement des subventions aux exploitants qui ne respectent pas les normes relatives à la protection de l'environnement et à la sécurité des installations ?

La Région Normandie fait un pas en arrière alors que, face à une filière qui se développe de manière anarchique, uniquement viable à grand renfort de subventions, il est nécessaire de continuer à exiger que l'Etat garantisse le respect et l'application effective de la réglementation. **Les contrôles sur les usines de méthanisation sont indispensables** pour la protection de l'environnement et la biodiversité ainsi que des populations, de la souveraineté alimentaire et de l'agriculture paysanne.

Les signataires :

Collectif Scientifique National Méthanisation raisonnable (CSNM)

Confédération Paysanne de l'Orne

Fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE)

Association Bien vivre dans le Perche

Association Les Hérissons Masques de Nécyc

Association Air du Perche / Association Sites et Monuments

Association Perche Avenir Environnement